



Communiqué

Date: 10.03.2021

Embargo: jusqu'au début de la conférence de presse

Administration numérique suisse: pour la transformation numérique au sein de l'État fédéral

La Confédération et les cantons unissent leurs forces pour la transformation numérique de l'administration. La nouvelle organisation «Administration numérique suisse» (ANS) est en train d'être mise sur pied et sera opérationnelle à partir du mois de janvier 2022. Le renforcement durable de la collaboration tant verticale qu'horizontale entre les trois niveaux de l'État accélérera la transformation numérique afin que dans tout le pays l'administration soit à la pointe du progrès.

La nouvelle organisation «Administration numérique suisse» vise à regrouper et à rendre plus efficaces le pilotage et la coordination stratégiques des activités menées en lien avec la transformation numérique. En sa qualité de chargé de mission auprès de la Confédération et des cantons, Peppino Giarritta est responsable et assure le pilotage des travaux en cours pour la mise sur pied de la nouvelle organisation commune. Il a pris sa fonction le 1^{er} mars 2021.

Deux éléments seront déterminants pour que la transformation numérique au sein de l'administration puisse franchir une étape supplémentaire. Premièrement, grâce au regroupement des forces, la nouvelle organisation permettra de donner des impulsions aux tâches transversales communes, de renforcer la collaboration et de montrer la nécessité concrète d'agir. Deuxièmement, la Confédération et les cantons fixeront conjointement dans un «agenda» leurs ambitions, afin de mettre en place rapidement des projets clés et de progresser sérieusement dans le développement de l'administration numérique.

Au cours des derniers mois, les bases juridiques, financières, organisationnelles et matérielles de la nouvelle organisation «Administration numérique suisse» ont été élaborées. En outre, un agenda «Infrastructures nationales et services de base» a été établi. Ces bases, de même que le projet de convention-cadre de droit public, sont à présent soumis pour consultation à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes.

Communiqué

Le but de ce processus de formation de l'opinion est que des décisions coordonnées puissent être prises avant la pause estivale en ce qui concerne la suite des travaux. La nouvelle convention-cadre devrait être ratifiée par le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux à la fin de l'année 2021.

Le projet «Administration numérique suisse» vise à accroître l'efficacité du pilotage et de la coordination stratégiques des activités menées par la Confédération, les cantons et les communes en lien avec la transformation numérique, en fusionnant les structures actuelles et en regroupant les forces. Il se déroulera en trois étapes successives. Au printemps 2020, le Conseil fédéral et l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ont chargé le Département fédéral des finances (DFF) et la CdC de réaliser la première étape du projet. Les travaux sont effectués en concertation avec le secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale.

Renseignements:

Peter Minder, responsable de la communication du DFF
Tél. +41 58 462 63 01, peter.minder@gs-efd.admin.ch

Thomas Minger, secrétaire général suppléant de la CdC
Tél. +41 31 320 30 16, t.minger@kdk.ch

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Rapport de base concernant l'Administration numérique suisse
- Projet de convention-cadre de droit public concernant l'Administration numérique suisse